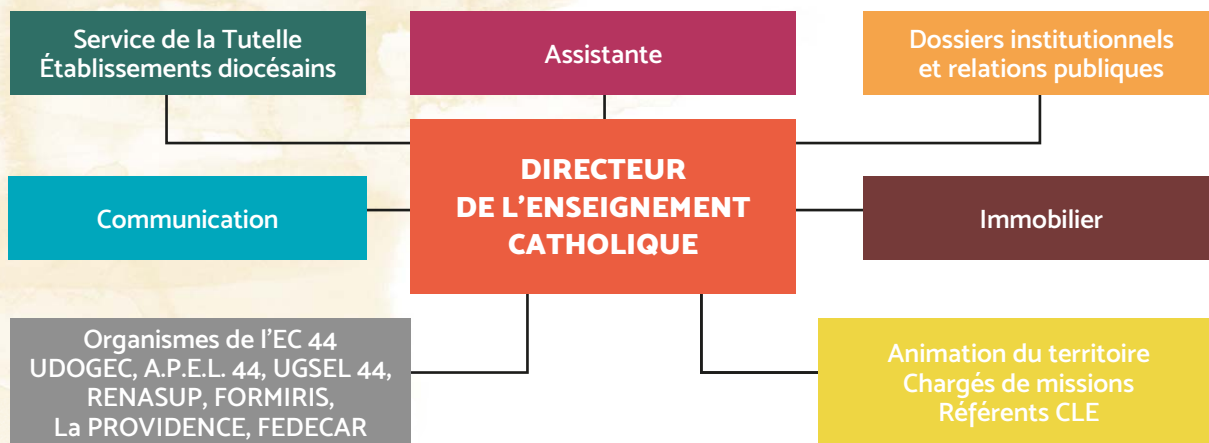


PÔLE DIRECTION



Service de la Tutelle diocésaine Établissements diocésains



Marie-Madeleine LEDUC

mmleduc@ec44.fr

Déléguée de Tutelle

Tél. 02 51 81 64 07

06 75 38 80 39



Pascal BEDIER

pbedier@ec44.fr

Coordinateur pôle RH

Attaché au service de la Tutelle



Eric BILLET

ebillet@ec44.fr

**Adjoint du
Directeur diocésain**

Attaché au service de la Tutelle

Tout établissement catholique reçoit mission de l'Église. C'est par l'autorité de tutelle que lui est donnée une existence ecclésiale (cf. *Statut de l'Enseignement Catholique Art 178*).

L'Évêque mandate le directeur diocésain, délégué épiscopal, pour exercer l'autorité de tutelle (Art 179).

« L'exercice de la tutelle requiert la mise en place d'un service de la tutelle. Les autorités de tutelle peuvent déléguer l'exercice de la tutelle à un(e) délégué(e) de tutelle » (cf. *Statut de l'Enseignement Catholique Art 192*).

Objectifs :

- * Effectuer sur l'année 20 visites de tutelle dans les établissements sous tutelle diocésaine (1^{er} et 2nd degrés).
- * Veiller au suivi des visites de Tutelle
- * Proposer un accompagnement, des temps de formation et de ressourcement (sous forme individuelle et/ou collective) pour aider les nouveaux chefs d'établissement, dans l'exercice de leur mission ecclésiale.
- * Accompagner l'écriture et valider les projets éducatifs des établissements sous tutelle diocésaine.
- * Participer au recrutement des chefs d'établissement.